

Résolution sur la situation au Burkina Faso

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

- PRENANT ACTE** de la démission en octobre 2014 du président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, à la suite d'un mouvement de contestation populaire ;
- PRENANT ACTE** de l'adoption consensuelle d'une Charte de transition, de la nomination de Michel Kafando au poste de Président de transition, de la nomination du Lieutenant-colonel Isaac Zida au poste de premier ministre de transition et de la formation d'un gouvernement de transition ;
- PRENANT ACTE** de la mise en place d'un Conseil national de transition, organe législatif composé de membres désignés par les différentes composantes de la société burkinabè ;
- PRENANT ACTE** de l'annonce de la tenue d'élections présidentielle et législatives le 11 octobre 2015 ;
- RAPPELANT** son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;
- SALUANT** les avancées encourageantes de la transition, notamment l'adoption de dispositions législatives visant à lutter contre la corruption et l'impunité et des différentes initiatives visant à rétablir un ordre constitutionnel normal ;
- PRÉOCCUPÉE** par l'inclusion dans le nouveau code électoral adopté par le Conseil national de Transition de dispositions sanctionnant l'exclusion de certaines personnalités politiques lors des prochaines élections, ce qui pourrait compromettre la bonne tenue de ces scrutins ;
- SALUANT** les efforts déployés par la communauté internationale et francophone afin d'accompagner le Burkina Faso dans sa transition démocratique ;
- SALUE** le sens de la responsabilité dont fait preuve le peuple du Burkina Faso dans l'organisation de la transition politique du pays ;
- DEMANDE** aux autorités de transition d'établir un dialogue avec les acteurs politiques et la société civile, afin d'établir des conditions propices à la tenue d'élections présidentielle et législatives inclusives, libres, fiables, transparentes et apaisées ;

- INVITE** les autorités de transition à éviter toute mesure discriminatoire tendant à exclure une catégorie de citoyens burkinabè des prochaines élections pour des raisons autres que celles fondées sur le droit ;
- RAPPELLE** son attachement au principe selon lequel les différentes personnalités occupant des postes de responsabilité dans la transition ne pourront se présenter à ces élections ;
- ENCOURAGE** les États membres de la Francophonie à poursuivre leurs actions diplomatiques et à prendre des initiatives visant au maintien et à l'amélioration de la situation politique, économique et sociale au Burkina Faso ;
- ENCOURAGE** les États membres de la Francophonie à apporter un soutien financier à l'organisation des élections d'octobre 2015 ;
- MAINTIENT** la mise sous observation à titre préventif prononcée par le Bureau de l'APF jusqu'à la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, fiables et transparentes, tout cela conformément aux principes de la Francophonie exprimés dans la Déclaration de Bamako ;
- DÉCIDE** de dépêcher au Burkina Faso une mission d'information suite à la tenue des élections dans ce pays et dont la feuille de route sera arrêtée par le Bureau restreint tel que vise l'article 10.15 du règlement.